



## Déchéance du terme pour crédit à la consommation

Par **legrand nathalie**, le **30/05/2017** à **12:58**

bonjour,

je recherche désespérément de l'aide, nous sortons d'un dossier de surendettement qui n'est pas allé jusqu'au tribunal de notre fait. 2 créanciers , crédit numéro 1 à accepté de reprendre le règlement des mensualités de bases, donc pas de soucis , GROS SOUCIS avec crédit numéro 2 fait à notre banque , ce dernier refuse catégoriquement l'arrangement de reprendre le règlement des mensualités de bases et après une mise en demeure par lequel j'ai répondu, par mail et appel téléphonique avec la personne en charge de notre dossier, AUCUNES solutions n'a été accepté, cette personne à décidé de la déchéance du terme pour ce prêt à la consommation et nous réclame la TOTALITE 9733.82€; j'ai pris contacte avec mon banquier qui ne peut rien faire , je n'ai pas de solution et je suis désespéré je ne comprend pas la réaction de se service . Quelqu'un peut il m'apporter son aide ? des conseils ? merci à tous

NBL

Par **youris**, le **30/05/2017** à **13:06**

bonjour,

il faut relire le contrat de prêt que vous avez signé et accepté avec votre créancier n°2. il doit prévoir qu'en cas de non remboursement d'échéances, le créancier peut exiger le remboursement immédiat et total du prêt.

ce n'est donc pas votre créancier qui a décidé, mais c'est la simple application du contrat que vous avez accepté et signé.

salutations